



PV de l'Assemblée Générale Ordinaire en visioconférence du 30 janvier 2022

Le dimanche 30 janvier 2022, s'est tenue en visioconférence l'Assemblée générale Ordinaire 2022 du Comité Régional.

L'AG a débuté à 9h10. Le Président Patrick ASTIER remercie les présents pour leur participation et engage la réunion sur les sujets mis à l'ordre du jour.

En préambule, il remercie les clubs qui ont participé au vote préalable dématérialisé tout en soulignant être conscient des difficultés rencontrées par les clubs pour voter et des difficultés rencontrées par le Comité Directeur pour organiser ce vote, à cause d'une mauvaise maîtrise du logiciel lors d'une première expérience. Il assure que les erreurs rencontrées lors de la première expérience seront corrigées pour le futur tout en espérant que dans le futur, nous pourrions revenir à une AG classique en présentiel.

Il en profite également que si certain des votants ont pu être surpris du fait que chacun pouvait voir qui avait voté quoi, ceci aurait de toute manière été le cas lors des votes à main levée dans une AG en présentiel.

- **1 – Rapport moral du Président**

Puis le Président a développé son rapport moral en reprenant l'historique des deux réunions de Comité Directeur qui se sont déroulées durant l'année 2021 et en détaillant les décisions qui ont été prises. Il a rappelé d'ailleurs que les comptes rendus de ces réunions avaient été envoyés aux adhérents et qu'ils étaient consultables sur le site internet du CRBTARA.

Ce principe de fonctionnement et d'information sera maintenu par le futur.

- **2 – Bilan et compte rendu financier de l'année 2020**

Le Président a indiqué que la crise sanitaire avait empêché la tenue de l'AG 2021 concernant l'année 2020 et que toutefois il se devait de présenter les comptes 2020 en lieu et place de son prédécesseur.

Il a ensuite donné la parole au trésorier Thibaut BRACHET qui a présenté les comptes 2020.

Puis en l'absence de questions, il a donné les résultats du vote dématérialisé :



- 29 suffrages exprimés totalisant 95 voix exprimées sur 153 voix exprimables, soit une participation de 62%
- 2 voix contre soit 2%
- 93 voix pour, soit 98%
- Les comptes 2020 sont donc approuvés par l'AG.

• **3 – Bilan et compte rendu financier 2021**

Le Président a passé la parole au trésorier qui a présenté les comptes 2021.

Puis, en l'absence de questions, il a donné les résultats du vote dématérialisé :

- 29 suffrages exprimés totalisant 95 voix exprimées sur 153 voix exprimables, soit une participation de 62%
- 2 voix contre soit 2%
- 93 voix pour, soit 98%
- Les comptes 2021 sont donc approuvés par l'AG.

• **4 – Bilan prévisionnel 2022**

Le Président a passé la parole au trésorier qui a présenté les comptes prévisionnels pour 2022.

Puis, en l'absence de questions, il a donné les résultats du vote dématérialisé :

- 26 suffrages exprimés totalisant 86 voix exprimées sur 153 voix exprimables, soit une participation de 56%
- 86 voix pour, soit 100%
- Les comptes prévisionnel 2022 sont donc approuvés par l'AG.

• **5 – Présentation et approbation d'un règlement intérieur**

Le Président a ensuite présenté le projet de règlement intérieur qui manquait jusqu'alors au Comité Régional.

En l'absence de questions, il a donné les résultats du vote dématérialisé :

- 29 suffrages exprimés totalisant 94 voix exprimées sur 153 voix exprimables, soit une participation de 61%



- 94 voix pour, soit 100%
- Le règlement intérieur est donc approuvé par l'AG et sera disponible sur le site du CRBTARA.

- **6 – Présentation des travaux de la Commission Arbitrage**

Le Président a ensuite passé la parole au Président de la Commission Arbitrage, Jean François MORESTAIN, lequel a repris et détaillé les travaux, réflexions et décisions de cette commission durant l'année 2021, sachant que tous ces éléments ont fait l'objet d'un compte rendu qui a été transmis en son temps aux clubs et qui est disponible sur le site du CRBTARA.

- **7 – Présentation des travaux de la Commission Pédagogique**

Le Président a ensuite passé la parole au Président de la Commission Pédagogique, Eric COMOLLI, lequel a repris et détaillé les travaux, réflexions et décisions de cette commission durant l'année 2021, sachant que tous ces éléments ont fait l'objet d'un compte rendu qui a été transmis en son temps aux clubs et qui est disponible sur le site du CRBTARA.

- **8 – Evolution de la communication du CRBTARA**

Le Président indique que le Comité Directeur a fait évoluer la communication du CRBTARA à travers deux actions :

- Evolution et rajeunissement du logo du CRBTARA
- Simplification du site internet du CRBTARA qui se veut plus ergonomique et plus facile d'utilisation

En l'absence de questions, le Président a clôturé l'Assemblée générale Ordinaire et a déclaré l'ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

- **1 – Modification des statuts sur proposition de la FFBT**

Sur demande de la FFBT, des modifications ou précisions littéraires et juridiques ont été apportées aux statuts du Comité Régional, préalablement envoyées aux clubs pour en prendre connaissance.



En l'absence de questions, le Président a donné les résultats du vote dématérialisé :

- 27 suffrages exprimés totalisant 90 voix exprimées sur 153 voix exprimables, soit une participation de 59%
- 90 voix pour, soit 100%
- La modification des statuts est donc approuvée par l'AG et sera disponible sur le site du CRBTARA.

- **2 – Modification de l'adresse du siège social du CRBTARA**

Statutairement, l'adresse du siège social est celle du domicile du Président du CRBTARA toutefois modifier cette adresse implique une modification des statuts.

En l'absence de questions, le Président a donné les résultats du vote dématérialisé :

- 30 suffrages exprimés totalisant 97 voix exprimées sur 153 voix exprimables, soit une participation de 63%
- 97 voix pour, soit 100%
- La modification de l'adresse du siège social, donc des statuts est donc approuvée par l'AG.

Pour conclure, le Président remercie les participants de leur présence et clôture l'Assemblée Générale Extraordinaire à 12h10.

Procès-verbal rédigé par le Secrétaire, le 31 janvier 2022.